



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

La déchèterie de demain



De près ou de loin, le tri des déchets est un sujet qui nous concerne tous. Dès la mise en place de la fusion, l'administration des travaux publics a tout mis en oeuvre pour unifier autant que possible les multiples systèmes de récolte des déchets en vigueur dans les anciennes communes, afin de rendre ce service équitable pour tous.

Depuis un mois, la phase d'étude a commencé en vue d'évaluer les moyens permettant à la population de disposer de structures plus performantes, répondant mieux au besoin des utilisateurs.

Pour mener cette réflexion, un comité de pilotage composé d'un groupe de citoyens, d'une délégation de la Commission du développement territorial et durable de la Commune et de l'entreprise Vadec SA pour les aspects techniques, a été mis en place.

Les principaux points à débattre concerneront le nombre de déchèteries, leur emplacement, leur accessibilité, tant au niveau du flux de trafic que des heures d'ouvertures, ainsi que l'équilibre entre le besoin de l'usager et le financement nécessaire à un tel projet. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que ce comité de pilotage va s'atteler à ce projet.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Christian Hostettler, conseiller communal

Livres des anciennes communes

Les livres racontant l'histoire de certaines anciennes communes (Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier), ainsi que l'ouvrage «Le Val-de-Ruz à la belle époque», sont toujours en vente au guichet du contrôle des habitants à la Rue de l'Epervier de Cernier au prix de CHF 65.- l'unité.

Emplois

La Commune met au concours le poste d'un

- **éducateur socio éducatif en accueil parascolaire (42% - CDD août à septembre 2014)**,

ainsi que plusieurs postes d'

- **éducateur socio-éducatif en accueil parascolaire (50-80%)**.

Les annonces complètes sont consultables sur notre site internet à la rubrique «offres d'emploi».

Fermeture des bureaux

En raison de la fête nationale, les bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane seront fermés dès le jeudi 31 juillet à 17h30. Les horaires normaux reprendront dès le lundi 4 août (ouverture des guichets à 08h00 et des lignes téléphoniques dès 08h30).

Vie pratique

Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Mme Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population **tous les dimanches du 17 août au 26 octobre 2014, rue de l'Epervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée de 16h00 à 18h00 ou au 079 546 55 73.**

Carte d'identité, nouvelle procédure

Le processus actuel de demande de carte d'identité auprès des Communes est progressivement remplacé par une solution électronique. Des adaptations logicielles et matérielles sont nécessaires pour ce nouveau mode de transmission des demandes. A futur, la requête circulera de manière totalement informatisée et le suivi de la procédure d'établissement sera possible directement depuis le bureau du contrôle des habitants.

En raison de la différence des volumes traités dans les guichets communaux, de la formation nécessaire et des coûts engendrés par cette nouvelle solution, seul le guichet de Cernier sera à même de traiter les demandes de carte d'identité, dès le lundi 18 août 2014.

En cas de commande simultanée d'un passeport, nous rappelons que seul l'office des documents d'identité situé à Tivoli 22 à Neuchâtel est compétent. Un rendez-vous préalable doit être obtenu au 032 889 0 889.

Pour tout renseignement complémentaire : controle-des-habitants.val-de-ruz@ne.ch ou 032 886 56 23.

Résultats de la consultation sur les horaires des collèges de la Fontenelle (cycle 3)

Ces deux dernières années, dans le but de faciliter l'organisation des familles, de mieux encadrer les élèves et d'harmoniser les horaires entre le primaire et le secondaire notamment, l'horaire du cycle 3 (école secondaire de La Fontenelle) a été modifié.

Afin d'évaluer ces changements, une vaste consultation vient d'être effectuée auprès des familles, des élèves et des enseignants. Les éléments de la consultation portaient sur l'adéquation avec l'horaire de travail des parents, l'encadrement des devoirs, les facilités et durée des transports, l'adéquation avec les activités extrascolaires et le rythme de sommeil de l'enfant.

Le dépouillement de la consultation a montré l'adhésion à l'horaire actuel à 54%, contre 9% pour l'horaire de l'année dernière et 35% pour l'ancien horaire. Restent 2% des personnes sans avis. Ainsi, comme cette année, les élèves du cycle 3 commenceront leur journée à 08h20 et termineront au plus tard à 16h20. Les cours reprendront dès 13h00 pour certaines classes.

L'espace repas surveillé offrira à nouveau la possibilité aux élèves de réchauffer leur dîner, de consommer leur casse-croûte, d'acheter un sandwich ou de s'inscrire pour un repas chaud «fourchette verte». Des animations et des études surveillées seront par ailleurs proposées aux enfants sur le temps de midi.

Installations solaires - la procédure change partiellement

La loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier. Depuis cette date, les installations solaires suffisamment adaptées aux toits ne nécessitent plus de demande de permis de construire, tant en zone à bâtir qu'en zone agricole.

Les installations solaires sont considérées comme suffisamment adaptées aux toits si les conditions cumulatives suivantes sont réunies:

- elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm;
- elles ne dépassent pas du toit, vu de face et du dessus;
- elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques;
- elles constituent une surface d'un seul tenant.

Une demande de permis de construire (minime importance) reste cependant obligatoire dans les cas suivants:

- si le projet d'installation solaire ne répond pas à l'un des critères précités (par exemple: une installation solaire dont l'inclinaison est différente de celle du toit);
- si le projet est en façade ou au sol;
- si le projet concerne un bien culturel ou un site d'importance cantonale ou nationale.

Selon la loi fédérale, les installations solaires doivent être annoncées à l'autorité compétente; c'est pourquoi le formulaire EN_NE61 «Utilisation d'énergie solaire» (version mai 2014) reste obligatoire et doit être adressé à l'autorité communale, qui le transmettra automatiquement à l'Etat pour traitement en cas de demande de subvention et à des fins statistiques.

L'administration de l'urbanisme est à votre disposition pour tout complément d'information au 032 886 56 21 ou à amenagement.val-de-ruz@ne.ch.

Manifestations

Fête La Terre à Cernier

La Commune de Val-de-Ruz sera à nouveau présente à l'occasion des marchés de Fête la Terre qui se dérouleront sur le site d'Evologia à Cernier les samedi 23 et dimanche 24 août 2014.

Venez à notre rencontre afin de nous faire part de vos remarques, questions, suggestions, etc.

Actualités

Circulation routière

Par arrêté du 2 juin 2014, le Conseil communal a pris les dispositions suivantes concernant le village de Cernier:

- sur la rue de l'Epervier, devant l'immeuble n° 6, deux places de parcs sont réservées aux véhicules d'intervention des services de défense incendie et de la protection civile du Val-de-Ruz;
- sur la rue Henri-Calame, le stationnement est interdit sur les deux places adjacentes au chemin d'accès aux immeubles 16 et 18.

Les contrevenants à ces mesures seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Cet arrêté a été publié dans la Feuille officielle du 13 juin 2014.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en août 2014,

- Maeder Ruth et Werner aux Geneveys-sur-Coffrane leurs 50 ans de mariage;
- Maurer Marguerite au Pâquier ses 90 ans.

Nouvelles des projets

Sous cette rubrique, nous vous présentons périodiquement l'un des projets en cours au sein de la Commune.

Nom du projet	Stratégie d'évolution du parc de véhicules et machines
Projet à réaliser	Analyser les besoins futurs en véhicules et machines de la Commune
Situation actuelle	Aucune projection dans l'avenir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité d'intervention ; • sécurité du personnel ; • confort de travail ; • économie à l'achat et lors de l'exploitation ; • économies de main-d'œuvre ; • efficacité ; • respect de l'environnement ; • renforcement des collaborations avec d'autres partenaires publics ; • meilleur service à la population, égalité de traitement.
Principaux services impliqués	Travaux publics, école, gérance du patrimoine, service des eaux, protection civile, forêts, sports, pompiers
Date de lancement	Mai 2014
Délaï de réalisation actuel	Février 2015